Ils ont dit

« Nous sollicitons une mobilisation en urgence du ministère de la Justice pour nous permettre de pleinement assumer nos responsabilités », détaillent Peimane Ghaleh-Marzban, président du TJ de Bobigny, et Eric Mathais, procureur de la République de Bobigny, dans une note d'alerte « Nous sommes à un moment crucial de la juridiction et nous craignons, chaque jour, pour la santé de nos collègues magistrats et fonctionnaires, qui ne peuvent assumer leurs missions qu'en travaillant durant les soirées, les week-ends et les congés, engendrant une souffrance au travail » *(Le Monde, 8 déc. 2022).*

« Le principe d'avoir des magistrats spécialisés qui connaissent cette délinquance particulière, avec des mécanismes particuliers, bien évidemment, c'est quelque chose de positif » a réagi Me Dayan, présidente de l'Association « Lawers for women » à propos de la proposition de loi prévoyant la création d'une juridiction spécialisée aux violences intrafamiliales associant les pouvoirs du juge civil et pénal, même si en l'état cette loi « ne résisterait pas au contrôle du Conseil constitutionnel » *(France Inter, 2 déc. 2022).*

« Le procès des attentats du 13 novembre et le procès de l'attentat de Nice (...) ont en commun de mettre au cœur de la procédure les victimes, les parties civiles, avec des formes très classiques et d'autres inusitées en droit pénal. On a laissé un espace de parole à des parties civiles qui étaient là en tant que victimes et non pas en tant que témoins des faits », analyse Sandrine Lefranc, directrice de recherche au CNRS, sociologue à Sciences Po Paris *(France culture, 14 déc. 2022).*

« Nos vies, biologiques comme collectives, sont ainsi traversées par les réparations ». Au point, souligne Johann Michel, que « le monde social peut être perçu comme un vaste ensemble d'échanges réparateurs qui visent à réguler de manière immanente les interactions », avant même « l'intervention de l'État et la contrainte objective du droit » *(Le Monde, 9 déc. 2022).*

1429

Mathieu Herondart, président de la Cour nationale du droit d'asile

Président depuis le 1er juillet de la Cour nationale du droit d'asile, Mathieu Herondart a repris le flambeau de ses prédécesseurs avec les mêmes défis face à l'afflux de recours, alors que sera déposé en janvier un projet de loi sur l'asile et l'immigration qui dessine une réforme de la Cour *(entretien avec M. Herondart à paraître).*

30 salles d'audience, 13 affaires par jour au rôle de chacune des 23 chambres, 68 403 affaires jugées en 2021 (soit + 63 % par rapport à 2020), 68 243 recours. Hors normes, la plus importante juridiction administrative de France en volume d'activité qui siège à Montreuil, juge en premier et dernier ressort les recours formés contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) en matière d'asile. Un sujet sous tension.

Depuis son arrivée, le chef de juridiction a pris la mesure des défis organisationnels de la CNDA, toujours plus colossaux, à la hauteur du flux de dossiers qui a presque doublé en 10 ans (38 540 en 2013). Nerf de la guerre, les délais : s'ils se sont améliorés avec un traitement moyen à 7 mois, ils restent pour 20 % des demandes supérieurs à 1 an. « *Réunir pour chaque audience un magistrat, deux assesseurs, un rapporteur, un interprète, un avocat, est un défi permanent* », indique le président. Car si elle permet la diversité des regards, la composition particulière de la Cour, avec peu de juges permanents et une majorité de juges vacataires de tous horizons et des assesseurs venus du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et du Conseil d'État, a aussi pour conséquence de nombreux renvois d'audiences.

Pour parvenir à des délais raisonnables, le nouveau président est décidé à « *faire ce qu'il faut* ». Son regard est aussi tourné vers le projet de texte sur l'asile et l'immigration, le 30e en 3 décennies, qui projette de créer des chambres territoriales et d'étendre l'examen des dossiers à juge unique (aujourd'hui 15 % de l'activité). « *Le Gouvernement aimerait parvenir à une gestion de la demande d'asile à l'allemande, qui consiste à mieux répartir les demandeurs sur le territoire pour éviter l'afflux en région parisienne. Il importe que la Cour reste nationale dans son organisation et que la collégialité soit maintenue pour les affaires qui présentent une difficulté sérieuse* », défend Mathieu Herondart. La Cour ne doit pas devenir une « *Cour de l'asile et de l'immigration* » qui ne dirait pas son nom et doit conserver ses spécificités, « *garantes de la qualité du droit, un point essentiel pour que les personnes soient bien jugées* », note le président. « *Le droit d'asile évolue en permanence en fonction des mouvements géopolitiques. Nous devons être en capacité collectivement de nous adapter* ».

À la Cour nationale du droit d'asile, les agents ne travaillent pas « *par hasard* ». « *Nous formons une véritable communauté très engagée* », témoigne une magistrate, estimant que la Cour est souvent « *injustement critiquée* ». Dans les salles d'audience, se joue chaque jour la vie d'hommes, de femmes et d'enfants, venus demander la protection de la France. Écouter leur histoire, c'est se confronter à la réalité des zones de conflits, des persécutions, des traumatismes enfouis, des destins arrachés. « *Nous avons à faire à des gens qui ont quitté leur pays, qui n'ont pas de documents, pas de preuves, les juges doivent montrer à la fois une forme d'empathie et de fermeté pour juger en droit* », résume Mathieu Herondart.

Le droit d'asile, cet énarque (promotion 2000) et conseiller d'État, en a fait un fil conducteur de sa carrière, d'abord à la 10e sous-section du Conseil d'État, puis à la 2e chambre du Conseil en tant qu'assesseur, et après avoir été détaché comme directeur de cabinet de Nicole Belloubet, garde des Sceaux, dans des chambres spécialisées en la matière.

À la tête de la CNDA, qui a fêté cette année ses 70 ans d'existence, le nouveau président hérite de la même feuille de route que ses prédécesseurs dans un contexte international toujours plus instable : rationaliser sans faire de la politique du chiffre, réduire les délais sans déclencher de mouvement de protestation. Un vrai défi.

Florence Creux-Thomas